



RECU EN PREFECTURE

Le 17 décembre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201210-D00626810-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 décembre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI (avec vote électronique) : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE.

Étaient présents en visio-conférence (avec vote électronique) : M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Marie ZEHAF.

Étaient présents en visio-conférence (sans vote électronique) : M. Hasni ALEM, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO.

Secrétaire : M. Guillaume BAILLY.

Étaient absents : M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD.

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Annaïck CHAUVET à M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLIOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 2), M. Damien HUGUET à M. François BOUSSO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Laurence MULOT à M. Ludovic FAGAUT, M. Thierry PETAMENT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 32), M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Françoise PRESSE à Mme Valérie HALLER, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Claudine CAULET, M. André TERZO à M. Christophe LIME.

OBJET : 30. SPL Territoire 25 - Rapport des administrateurs 2019

Délibération n° 2020/006268

SPL Territoire 25 - Rapport des administrateurs 2019

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	18/11/2020	Favorable unanime

Résumé :

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des Sociétés d'Economies Mixtes et des Sociétés Publiques Locales.

Le présent rapport porte sur l'année 2019 de la SPL Territoire 25.

La Société Publique Locale Territoire 25 a pour objet principal la réalisation d'études, le portage d'opérations d'aménagements et d'opérations de constructions. En tant que SPL, elle travaille uniquement pour le compte de ses actionnaires, sur le principe du « in house ».

La Ville de Besançon détient 24,86 % du capital de Territoire 25. En 2019, les élus représentant la Ville de Besançon dans les instances de la SPL étaient MM. BODIN et SCHAUSS.

Au Conseil Municipal du 15 juillet 2020 ont été désignés les nouveaux élus représentant la Ville de Besançon : MM. BODIN et LAROPPE.

I. Activité

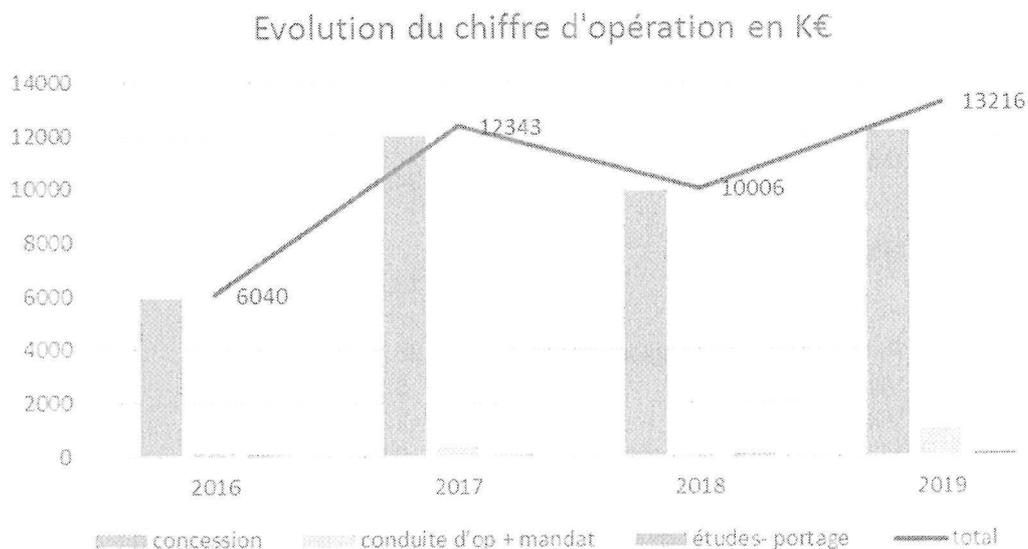
L'activité opérationnelle de la SPL Territoire 25 se décline en concessions d'aménagement, activité largement majoritaire à ce jour, en missions de conduite d'opérations et de mandat qui se développent, et en études.

Territoire 25 prend progressivement sa place en tant qu'outil d'aménagement du territoire, et s'est vu confier des projets d'envergure par ses collectivités actionnaires : les concessions des Vaïtes (Besançon), des Marnières (GBM), du Pôle Viotte (Besançon), des Hexagones (Montbéliard), la reconversion du site PSA Sochaux, et plus récemment un contrat de concession (DSP) pour le réseau de chaleur urbain de Novillars, la reconversion de l'îlot Saint Pierre à Pontarlier, ou encore la maîtrise d'ouvrage déléguée sur des bâtiments du Conseil Départemental.

Au total, Territoire 25 intervient sur 9 opérations de concessions d'aménagement.

Parallèlement se sont développées des missions d'études (ex : projet Saint-Jacques, City, Campus la Bouloie...).

L'activité opérationnelle se mesure par l'évolution des dépenses d'investissement sur opération. Depuis 2015, l'évolution du chiffre d'opérations est la suivante :



Le chiffre d'opérations ressort à 13 216 K€ en 2019. Il intègre désormais 397 K€ de chiffre d'affaires issus des mandats.

II. Fiche d'identité

A/ Ressources humaines

Depuis 2015, Territoire 25 a proposé des contrats de travail partagés avec Sedia à certains salariés en charge des opérations. A ce jour, cela représente 5,65 ETP, auxquels il convient d'ajouter 1,45 ETP sur les fonctions supports, et le recours à des personnels Sedia sur des missions spécifiques et pour une quote-part de direction générale. Au total, cela représente 8,15 ETP fin 2019.

B/ Gouvernance - Juridique

La SPL Territoire 25 a été créée en 2011.

Le capital social s'établit à 2 027 600 € réparti en 20 276 actions. La répartition du capital et des sièges en conseil d'administration est la suivante :

Actionnaires	part détenue dans le capital	NB de sièges au Cadm°
Grand Besançon Métropole	24.86%	1
Ville Besançon	24.86%	2
Département Doubs	13.41%	3
PMA Montbéliard Agglomération	26.12%	2
Ville Montbéliard	5.23%	1
Ville Sochaux	1.17%	1
Ville Dampierre les bois	0.89%) Ass. Spéciale
Ville Ornans	0.99%	
Ville Pontarlier	1.48%	
Ville Morteau	0.99%	
total	100.00%	

En 2019, la Présidence de la société était confiée à M. LEROUX, vice-président du Conseil Départemental.

Le conseil d'administration s'est réuni 5 fois en 2019 et l'assemblée générale une fois.

Les membres du conseil d'administration ne bénéficient pas d'indemnités.

Il n'y a pas eu modification du capital social, ni des statuts, ni de la gouvernance en 2019.

Il est interdit à une SPL de détenir des parts dans une filiale. En revanche, Territoire 25 adhère à deux GIE : le GIE Novéa et le GIE Groupe 25 pour mutualiser des moyens, de l'expertise et des ressources avec d'autres SEM/SPL du territoire.

III. Situation financière

Les comptes annuels 2019 sont certifiés réguliers et sincères par le Commissaire aux comptes.

ACTIF en K€	31/12/2019	PASSIF en K€	31/12/2019
Actif immobilisé	68	Fonds propres	2 054
Stocks	13 351	Provisions	5 084
Créances	10 620	Emprunts	17 051
Liquidité	7 406	Dettes d'exploitation	7 255
TOTAL Actif net	31 445	TOTAL Passif	31 445
PRODUITS en K€	31/12/2019	CHARGES en K€	31/12/2019
chiffre d'affaires	8 969	Charges externes	11 419
production immobilisée	2 181	Impôts - masse salariale- IS	439
reprise amort et prov	10 903	dot° aux amort et prov°	5 022
transfert de charges	0	autres charges	5 140
produits financiers	29	charges financières	26
produits exceptionnels	0	charges exceptionnelles	2
TOTAL produits	22 082	TOTAL charges	22 049
Résultat net (bénéfice)	33		

A/ Bilan

Le total du bilan est fortement influencé par les volumes des opérations de concession et de mandat, qui représentent 22 M€ sur le total de 31 M€.

Ainsi, la trésorerie de 7,4 M€ qui apparaît au bilan se décompose en 5,4 M€ sur concessions et mandats, et 2 M€ de trésorerie disponible pour les projets et le fonctionnement de la SPL.

Des provisions pour charges sont constituées pour 4,98 M€ en respect de l'obligation comptable de neutraliser les résultats des opérations de concession tant que l'opération n'est pas terminée.

Le niveau des fonds propres et les ratios bilanciaux sont satisfaisants, et pour la troisième année consécutive, la SPL atteint l'équilibre avec un excédent de + 33 K€

B/ Résultat (hors flux sur concessions et mandats).

Territoire 25 propose dans son rapport de gestion une lecture analytique de son résultat, hors influence en produits et charges des volumes issus des opérations de concession.

Sous cette forme, le résultat se présente ainsi :

RESULTAT - unité K€	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation		
chiffre d'affaires	1 102	832
reprises amort et prov ^o		
autres produits		
total produits d'exploitation	1 102	832
Charges d'exploitation		
achats	145	118
Impôts et Ch.de personnel	864	696
dot ^o amort et prov ^o	79	
autres charges		
total charges d'exploitation	1 088	814
Résultat d'exploitation	14	18
produits financiers	23	13
charges financières	2	
Résultat financier	21	13
produits exceptionnels		
charges exceptionnelles	2	
Résultat exceptionnel	(2)	
RESULTAT NET	33	31

Le chiffre d'affaires est en hausse de + 32 % en lien avec le développement de l'activité. Les charges suivent la même tendance, et le résultat d'exploitation 2019 est similaire dans sa composition et son montant à celui de 2018.

IV. Liens avec la Ville de Besançon

En tant qu'actionnaire, la Ville de Besançon réalise un suivi régulier de la société et du pilotage des opérations confiées. Les services et les élus participent régulièrement aux instances de Territoire 25. De plus, s'agissant d'une SPL, la Ville, associée à GBM, a mis en place une procédure de contrôle analogue.

Plusieurs opérations sont en cours entre Territoire 25 et la Ville de Besançon au 31/12/2019 :

- Concession Viotte
- Concession Eco quartier Vaites
- Portage du site de Tereva (Prés de vaux)
- Assistance à Maîtrise d'ouvrage : projet St-Jacques
- Etudes : Campus Bouloie, logement.

Les principaux flux financiers entre Territoire 25 et la Ville de Besançon sont constitués des paiements d'études (68 K€), du portage Tereva (91 K€) et du dernier versement sur l'augmentation de capital réalisée en 2017 (85 K€). La Ville n'a pas encaissé de recettes.

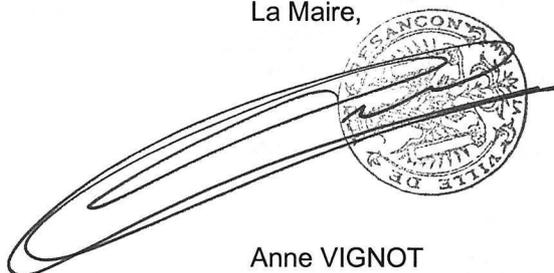
La Ville de Besançon a accordé sa garantie sur des emprunts souscrits par la SPL Territoire 25 pour un montant cumulé de 9 180 K€ au 31/12/2019.

Le Conseil Municipal s'est prononcé en 2019 sur les garanties d'emprunt accordées à Territoire 25, sur l'avenant 2 à la convention de portage Tereva, sur les comptes rendus annuels d'activités des concessions Vaïtes et Viotte et sur le rapport des administrateurs 2018.

Le rapport spécial du commissaire aux comptes ne mentionne pas de conventions règlementées liant la Ville de Besançon et la SPL Territoire 25.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le rapport annuel 2019 des élus administrateurs représentant la Ville de Besançon dans les instances de la SPL Territoire 25.

Pour extrait conforme,
La Maire,

A stylized signature in black ink, consisting of several overlapping loops, is written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'VILLE DE BESANCON' around its perimeter.

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0